

RAPPORT N° 05/1-20  
au Conseil Municipal

OBJET

**AMENAGEMENT DE BATIMENTS DE SITES SPORTIFS  
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC BSO (LOT 1)**

Par Délibération n° 04/4-06 du 20 août 2004, vous m'avez autorisé à passer un marché de travaux pour l'aménagement de bâtiments de sites sportifs.

Pendant l'exécution des travaux sur les vestiaires du Plateau Vert Antoine SERY (Lot 1), des travaux supplémentaires se sont révélés nécessaires.

\* Bloc à enduire

- Entre la phase des études et des travaux, les utilisateurs du local réparation ont démoli une paroi qui figurait dans le projet. La reconstruction est donc indispensable.

\* Raccordement au réseau existant

- La réfection du réseau d'eaux usées faisant l'objet d'un marché en parallèle, la maîtrise d'œuvre a fait ressortir la nécessité de réaliser un regard supplémentaire permettant le raccordement du projet au nouveau réseau. En l'absence de cette prestation, des plus-values dues à la prolongation du réseau d'eaux usées de 15 ml sont justifiées.

\* Bloc porte PM01

- Afin de transformer un local technique en local poubelle, l'installation d'une double porte métallique et d'une rampe d'accès doit être réalisée.

\* Remplacement de WC avec réservoir par des dispositifs sans réservoir

- Le projet initial prévoyait des WC à réservoir. Cependant, pour éviter des actes de vandalisme (vol de mécanisme de chasse), il a été préconisé des WC à chasse directe.

\* Revêtement de sol

- Lors de la phase des études, la maîtrise d'œuvre ayant rénové selon l'existant n'a pas prévu de carrelage dans les halls d'entrées (chape bouchardée conservée). Le maître d'ouvrage a demandé à revêtir ces zones comme les sanitaires.

**RAPPORT N° 05/1-20**

2019  
PROJET

La réalisation de ces travaux entraîne donc une augmentation de 10 000,00 € HT du montant du marché (Lot 1) passé avec l'entreprise BSO, ce qui donne un montant de 212 266,05 € HT au lieu de 202 266,05 € HT.

En conséquence, je vous demande :

- de prendre de acte de l'augmentation du montant du marché ;
- de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE DEPUTE-MAIRE**

**Gene-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/1-20**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 11 mars 2005**

**OBJET**

**AMENAGEMENT DE BATIMENTS DE SITES SPORTIFS**  
**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX PASSE AVEC BSO (LOT 1)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 04/4-06 du Conseil Municipal en séance du 20 août 2004 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/1-20 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte de l'augmentation de 10 000,00 € HT du Lot 1 des travaux d'aménagement de bâtiments de sites sportifs, ramenant le montant du marché passé avec BSO de 202 266,05 € HT à 212 266,05 € HT.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 18 MAR. 2005



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

# AMENAGEMENT DE BATIMENTS DE SITES SPORTIFS (Lot 1)

## AVENANT N° 1

Maître d'ouvrage  
Maître d'œuvre  
Entreprise titulaire

Commune de Saint-Denis  
CPS  
BSO

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	202 266,05	219 458,66
Montant de l'Avenant n° 1	10 000,00	10 850,00
Nouveau montant du marché	<b>212 266,05</b>	<b>230 308,66</b>
Ecart entre montant initial et nouveau montant	4,94 %	4,94 %

### ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

Le présent Avenant au marché concernent les travaux supplémentaires à réaliser sur les vestiaires du Plateau Vert Antoine SERY.

#### Vestiaires du plateau vert ANTOINE SERY

- Bloc à enduire

Entre la phase des études et la phase de réalisation, les utilisateurs du local réparation ont procédé à la démolition d'une paroi utile à notre projet. Prestation demandée par le Maître de l'Ouvrage.

- Raccordement sur réseau existant

La réfection du réseau d'eaux usées faisant l'objet d'un marché parallèle, la maîtrise d'œuvre a fait ressortir la nécessité de réaliser un regard supplémentaire permettant le raccordement au nouveau réseau à notre projet. En l'absence de cette prestation des plus-values due à la prolongation du réseau d'eaux usées de 15 ml, sont justifiées.

- Bloc porte PM01

Afin de transformer un local technique en local poubelle, le maître d'ouvrage fait la demande de l'installation d'une double porte métallique ainsi que la création d'une rampe d'accès. Afin de diminuer le coût de cette prestation, le maître d'œuvre a demandé à l'entreprise de récupérer l'une des portes prévue initialement à déposer.

- Remplacement de WC avec réservoir par des dispositifs sans réservoir

Le projet initial prévoyait le remplacement des WC existants par des WC avec réservoir. Lors de la pose des premiers appareils, la maîtrise d'ouvrage a préféré le modèle à PRESTO.

- Revêtement de sol

Lors de la phase des études, la maîtrise d'œuvre, ayant rénové selon l'existant, n'a pas prévu de carrelage dans les halls d'entrées (chape bouchardée conservée). Le maître d'ouvrage a demandé à revêtir ces zones comme les sanitaires.

**ARTICLE 2 CREATION DE NOUVEAUX PRIX**

Désignation	Unité	Prix Unitaires
Bloc à enduire	M2	34
Raccordement réseau	ens	1050
Réseaux d'alimentation modifiés	ens	680
Revêtement de sol	M2	45

**ARTICLE 3 NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ**

	€ HT	€ TTC
Montant initial du marché	202 266,25	219 458,66
Montant de l'Avenant n° 1	10 000,00	10 850,00
Nouveau montant du marché	<b>212 266,25</b>	<b>230 308,66</b>

**ARTICLE 4 AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Le délai initial prévu au marché est prolongé de 8 semaines pour permettre la réalisation des travaux prévus par le présent Avenant.

Le nouveau délai global du marché est désormais de 21 semaines.

Fait à  
Le

Le Maître de l'ouvrage

L'entreprise

